

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 6 juillet 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Renseignements relatifs à la survie des céréales d'automne en 2022-2023
N/Réf : 23I019IC

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 19 juin dernier. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants, relatifs à la survie des céréales d'automne en 2022 :

- le nombre d'hectares dans chaque région administrative qui ont été détruits par l'hiver par rapport au nombre total d'hectares semés, et ce, détaillé par culture ou espèce (blé, seigle, seigle hybride, orge d'automne, etc.);
- la date moyenne de semis par région administrative.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint le document de statistiques des céréales d'automne « Distribution des superficies affectées (en hectare) par le gel hivernal par rapport à la totalité par une production assurée selon la région administrative pour les assurés à la protection Céréales d'automne et la date moyenne de semis par région administrative ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Pour toute question concernant cette décision, vous pouvez communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.